

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Jeudi 26 avril 2012 à Cabris

L'an deux mille douze, le vingt-six avril, les membres de l'association « **Conseil de développement de préfiguration du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur** », domiciliée au 2, avenue Gaston de Fontmichel 06560 Saint-Vallier de Thiey, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie de Cabris sur convocation du conseil d'administration en date du 10 avril 2012.

Ordre du jour

Etaient disponibles avec la convocation sur le site internet du Conseil de développement les documents suivants :

- Liste des membres actifs et associés du Conseil de développement en 2011
- Rapport d'activité pour l'année 2011
- Rapport financier pour l'année 2011
- Projet de programme d'activité pour l'année 2012
- Projet de budget prévisionnel pour l'année 2012
- Proposition de modifications des statuts

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par M. René Perier en sa qualité d'administrateur de l'association;

Le secrétariat de l'assemblée générale est assuré par Mme Nicole Trevet;

Le président constate que quatorze membres actifs sur vingt-quatre et que sept membres associés sur dix sont présents ou représentés.

Le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

PREMIERE RESOLUTION

René Perier, pour le Conseil d'administration, présente le rapport d'activité 2011 en vidéo projection. Ce diaporama reprend le contenu du document accompagnant la convocation et ouvre les débats.

Après discussion et délibération le rapport d'activité 2011 est adopté à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2011, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Dès lors, celle-ci donne quitus de sa gestion au trésorier pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est votée à l'unanimité ;

TROISIEME RESOLUTION

René Perier, pour le Conseil d'administration, présente le projet de programme d'activité 2012 en vidéo projection. Le diaporama reprend le contenu du document accompagnant la convocation.

Après discussion et délibération le programme d'activités 2012 est adopté à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Après présentation du budget de l'exercice 2012, l'assemblée générale approuve ledit budget tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée générale ordinaire est suspendue le temps de la tenue d'une assemblée générale extraordinaire consacrée à diverses propositions modificatives des statuts, et notamment à la mise en place d'une cotisation obligatoire annuelle, d'un conseil d'administration de neuf membres et d'un bureau de trois membres. Cette Assemblée générale extraordinaire fait l'objet d'un Procès-verbal spécifique.

CINQUIEME RESOLUTION

A l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire, et après débat, l'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des nouvelles cotisations dues au titre de l'exercice 2012 à dix euros (10€) minimum.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément aux modifications apportées aux statuts de l'association, le Conseil d'administration comporte neuf membres actifs, renouvelés par tiers chaque année.

Il est procédé à l'appel de candidatures et au vote.

Les neuf membres qui se sont portés candidats sont tous élus à l'unanimité.

Conseil de Développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Le Conseil d'administration est ainsi composé de :

M. Ivan Martouzet
Mme. Marie-José Caccialupi
M. Philippe Toutée
Mme. Michèle Pinguet-Boucherot
M. René Perier
Mme. Corinne Lesage
Mme Elisabeth (Babette) Toutée
M. Laurent Parzy
Mme Nicole Trevet

Conformément aux nouveaux statuts adoptés, il est procédé au tirage au sort des premiers et deuxième tiers sortant du Conseil d'administration :

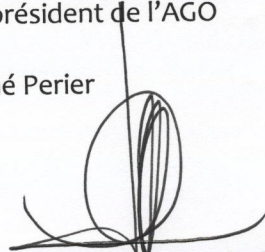
1er tiers sortant : Ivan Martouzet, Babette Toutée, Philippe Toutée
2ème tiers sortant : Michèle Pinguet, Marie-José Caccialupi, René Perier

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire, les neuf membres présents du Conseil d'administration tiennent leur première réunion et procèdent à l'élection des trois membres du bureau, et à la désignation en son sein du trésorier de l'Association (Voir le procès-verbal de ce premier Conseil d'administration).

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

Le président de l'AGO

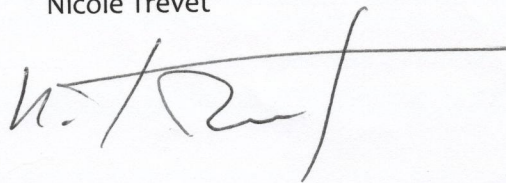
René Perier



CONSEIL de DEVELOPPEMENT
du PNR des PRÉALPES D'AZUR
7, av. Gaston de Fontmichel
06460 ST VALLIER DE THIEY
cdd.pnr06@gmail.com

Le secrétaire de l'AGO

Nicole Trevet



Fait en deux exemplaires

original 2/2

